

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3771

8 décembre 2014

SOMMAIRE

3 Invest S.A.	180999	PEH Sicav	180969
Access Storage Holdings (France), S.à r.l.	180980	Phone Invest S.A.	180970
Alterio S.à r.l.	180985	Pneu Center Roude Leiw SA	180970
Ararat S.A.	180965	Portfolio Consult S.A.	180969
Arguedas S.A.-SPF	180965	Precisé S.à.r.l.	180970
A.R.S. Exploitation S.A.	180963	Quadrum SICAV-SIF S.C.A.	180969
Assekuranz AG	180965	Roseway Capital	180971
AYM	180964	Ruby Borrower GP S.à r.l.	180972
Balin 9 S.à.r.l.	180964	Sevsyl S.A.	180962
bourguignon siebenaler architectes s.à r.l.	181008	Sevsyl S.A.	180962
Dafmex S.à r.l.	180966	Silverlands Luxembourg (T2) S.à r.l.	180974
E-Pay S.à r.l.	180971	Sipar Immo S.A.	180970
La Tabathèque S.à r.l. & Cie S.C.S.	180967	Sofima S.à r.l.	180971
Lextray S.à r.l.	180966	Sofires S.A.	180963
Limilux S.à r.l.	180966	Studium Holding S.A.	180963
Marketing Consulting Construction S.A.	180967	TB S.A.	180962
MGE Real Estate Fund S.à r.l.	180967	Temlux Limited	180964
Molitor Luxembourg S.A.	180965	Thelio Participations S.A.	180963
MTG Broadcasting S.A.	180967	The Park 2 Holdings Lux S.à r.l.	180962
Neo Holdings Luxembourg S.à r.l.	180966	The Park 4 Holdings Lux S.à r.l.	180962
Noya S.A.	180968	VAT Lux II S.à r.l.	181008
Paro S.A.-SPF	180968	Vidar Crewing Luxembourg S.A.	180989
PassionProtect R	181004	Virlux	180964
PCM Invest S.A., SPF	180968	WSP Luxembourg S.à r.l.	181004
		Zureta S.A.	180984

Sevsyl S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 103.494.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEVSYL S.A.

Référence de publication: 2014179465/10.

(140205359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Sevsyl S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 103.494.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEVSYL S.A.

Référence de publication: 2014179466/10.

(140205360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

The Park 2 Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 177.028.

Les comptes annuels pour la période du 19 avril 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Référence de publication: 2014179478/11.

(140206004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

The Park 4 Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 176.078.

Les comptes annuels pour la période du 7 mars 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au
registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Référence de publication: 2014179479/11.

(140206003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

TB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6475 Echternach, 26, rue Rabatt.
R.C.S. Luxembourg B 124.485.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Pour compte de TB S.A.

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2014179487/12.

(140205758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Sofires S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 44.290.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014179471/10.

(140205724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

A.R.S. Exploitation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 25, Bohey.
R.C.S. Luxembourg B 151.492.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO SA
Signature

Référence de publication: 2014183094/11.

(140206722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Thelio Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 122.085.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 13 novembre 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme THELIO PARTICIPATIONS SA (en liquidation), préqualifiée et a mis le solde à la charge du Trésor.

Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Pour extrait conforme
Cédric SCHIRRER
Le liquidateur

Référence de publication: 2014179490/16.

(140205647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Studium Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 118.078.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 6 novembre 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme STUDIUM HOLDING S.A., dont le siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, a été dénoncé en date du 22 juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pierre-Yves MAGEROTTE
Le liquidateur

Référence de publication: 2014179475/17.

(140205376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Virlux, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 21, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 174.316.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014179541/9.

(140205324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

AYM, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 114.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014183169/9.

(140206268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Balin 9 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 178.409.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 12 novembre 2014.

Le siège social a été transféré au 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Balin 9 S.à.r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014183175/13.

(140206245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Temlux Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue du la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 72.477.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 30 juin 2011

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

1- Le mandat des administrateurs, Madame Elena TRIFONOVA et Monsieur Yuri TRIFONOV est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2017

2- Le mandat du commissaire aux comptes, VERICOM S.A. est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2017.

NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

L'assemblée décide de ne pas renouveler le mandat de CA CONSULTING INTERNATIONAL S.A. et de nommer pour une durée prenant fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2017:

- Monsieur Dominique DELABY

Né le 8/4/1955 à Marcq-en-Barœul (France)

Demeurant 6, rue Jean-Pierre Lanter L-5943 Itzig (Luxembourg)

MODIFICATION

L'adresse du commissaire aux comptes VERICOM S.A. est désormais:

1, rue du Plébiscite L-2341 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014179489/23.

(140205741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Arguedas S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 112.792.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARGUEDAS S.A.- SPF

Référence de publication: 2014183154/10.

(140206587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Ararat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 21.184.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Référence de publication: 2014183150/10.

(140206847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Molitor Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 76.179.

EXTRAIT

La société «MOLITOR Luxembourg S.A.», inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B76179 fait élection de son siège social à l'adresse suivante 10B rue des Mérovingiens L-8070 Bertrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 16 novembre 2014.

Pour MOLITOR LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2014183652/13.

(140206388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Assekuranz AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 54.631.

Auszug aus dem Protokoll der Generalversammlung der Gesellschaft vom 21. Mai 2014

Aus dem Protokoll der Generalversammlung der Gesellschaft vom 21. Mai 2014 geht hervor, dass die Mandate der folgenden Verwaltungsratsmitglieder:

- Herr Heinz-Joachim Schicht; und
- Herr Stefan U. Kühlbrey,

bis zur jährlichen Generalversammlung, welche im Jahr 2015 stattfinden wird, verlängert wurden.

- Außerdem geht aus dem Protokoll der Generalversammlung hervor, dass anstelle von KPMG Audit,
- Fiduciaire Roland Kohn S.à r.l,

eingetragen im Luxemburger Handelsregister unter der Nummer B 142.883 mit Sitz in 259, route d'Esch, L-1471 Luxembourg zum Rechnungskommissar bis zur jährlichen Generalversammlung, welche im Jahr 2015 stattfinden wird, bestellt wurde.

Luxemburg, den 20. November 2014.

In Vertretung von Assekuranz AG
Max Kremer

Référence de publication: 2014183160/21.

(140206883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Lextray S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 161.492.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014183598/9.

(140206719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Limilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-9647 Doncols, 40, Koffergaass.

R.C.S. Luxembourg B 168.233.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014183602/9.

(140206737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Dafmex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 178.833.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Référence de publication: 2014183297/11.

(140206566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Neo Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 169.036.

Extrait des résolutions de l'associé unique datées du 7 novembre 2014

En date du 7 novembre 2014, l'associé unique de la Société a pris connaissance de la démission de Marjoleine van Oort, gérant de Classe B, avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique a décidé:

- de nommer Simon Maire, né le 28 juin 1985 à Virton en Belgique, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant de Classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- de transférer le siège social de la Société au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des Gérants de Classe B de la Société Claudine Schinker, Joost Tulkens et Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. et ce avec effet au 28 février 2014:

- 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 18 novembre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014183660/23.

(140206541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

La Tabathèque S.à r.l. & Cie S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-4205 Esch-sur-Alzette, 1, rue Lankels.

R.C.S. Luxembourg B 29.827.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014183592/9.

(140206879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Marketing Consulting Construction S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2529 Howald, 3, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 121.615.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO S.A.

Signature

Référence de publication: 2014183632/11.

(140206487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

MTG Broadcasting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 73.791.

Suite à une erreur dans le dépôt des comptes annuels au 31 décembre 2013 enregistré sous le numéro L140205747 du 19.11.2014, un rectificatif a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.11.2014.

Pour MTG Broadcasting S.A.

Signature

Référence de publication: 2014183656/13.

(140206738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

MGE Real Estate Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 158.144.

Extrait des décisions prises par les associés en date du 6 novembre 2014

1. M. Pietro LONGO a démissionné de son mandat de gérant.
2. M. Jonathan LEPAGE, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 27 août 1975, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
3. Le siège social a été transféré du 5 rue Kiem, L-1857 Luxembourg au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
4. La société Deloitte Audit, R.C.S. Luxembourg B n° 67.895 avec siège social à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg a été reconduite dans son mandat de réviseur d'entreprises agréée jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MGE Real Estate Fund S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014183643/21.

(140206581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Paro S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 45.366.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 6 novembre 2014 à 10.00 heures

L'assemblée générale constate le changement d'adresse de Monsieur Ronny EICHER, administrateur et administrateur-délégué de la société à savoir:

B - 4780 Hünningen / St. Vith, Hardtstrasse 14

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2014183716/14.

(140206592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

PCM Invest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 170.935.

—
Extrait des résolutions prises le 4 novembre 2014

Ratification de la cooptation de Monsieur Roland Weber en qualité d'administrateur de la Société.

Acceptation de la démission de Monsieur Roland Weber en qualité d'administrateur de la Société.

Nomination de Madame Isabelle Seignert né le 21 septembre 1966 à Thionville (France) demeurant professionnellement au 50 rue Charles Martel L-2134 Luxembourg en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Roland Weber, démissionnaire. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2020.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014183720/16.

(140207071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Noya S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 175.255.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 4 novembre 2014 à 10.00 heures à Luxembourg 1, rue Joseph Hackin

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Koen LOZIE

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur et de Président de Monsieur Joseph WINANDY.

L'Assemblée Générale ratifie à l'unanimité la nomination par le Conseil d'Administration du 24 septembre 2013 de la société JALYNE S.A., 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques BONNIER, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Taoufik Kharroubi dont il terminera le mandat.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de la société THE CLOVER, Société Anonyme, 6, rue d'Arlon, L-8399 Windhof au poste de Commissaire aux comptes de la société.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

Pour copie conforme

FIDUPAR

Signature

Référence de publication: 2014183668/24.

(140206475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Portfolio Consult S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 36.035.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 18 janvier 1991, publié au Mémorial C numéro 275 du 18 juillet 1991 et dont les statuts ont été modifiés:

- le 19 avril 1994, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 353 du 23 septembre 1994;
- le 18 novembre 1996, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 153 du 28 mars 1997;
- le 15 mars 1999, extrait publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 598 du 05 août 1999;
- le 25 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1052 du 19 mai 2010

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014183732/17.

(140206838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Quadrum SICAV-SIF S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 160.406.

Société anonyme fondée le 18 avril 2011 et publiée dans le Mémorial C-N° 902 du 5 mai 2011.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires du 30/06/2014

5^{ème} Résolution

L'assemblée décide de nommer le réviseur d'entreprises agréé, Artemis Audit & Advisory, 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistré sous le numéro RCSL B166716 pour un mandat qui prendra fin à l'assemblée générale de 2015 qui clôturera les comptes annuels au 31/12/2014 en remplacement de la société Audit & Compliance, RCSL B115834, 65 rue des Romains, L-8041 STRASSEN.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/11/2014.

Finexis S.A.

Référence de publication: 2014183741/18.

(140206899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

PEH Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 61.128.

Auszug der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die am 19. November 2014 um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft in 15, rue de Flaxweiler, L- 6776 Grevenmacher, abgehalten wurde.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung bestätigt und ernennt PricewaterhouseCoopers Société cooperative als unabhängigen Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 1. August 2014 - 31. Juli 2015.

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung erneuert das Mandat nachstehender Verwaltungsratsmitglieder für das Geschäftsjahr 1. August 2014 - 31. Juli 2015:

1. Martin STÜRNER, Vorsitzender, geschäftsansässig in Bettinastraße 57-59, D-60325 Frankfurt am Main
2. Thomas AMEND, geschäftsansässig in 15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher
3. Roman MERTES, geschäftsansässig in Valdenaire-Ring 75, D-54329 Konz-Roscheid
Luxemburg, den 19. November 2014.

Référence de publication: 2014183722/19.

(140206256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Phone Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 58.537.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2014.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2014183726/12.

(140206833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Precisé S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 48, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 96.222.

Auf Grund einer Namensänderung der aktuellen Anschrift seitens der Gemeinde von Niederanven lautet der Gesellschaftssitz ab dem 1. Dezember 2014 wie folgt:

48, rue Gabriel Lippmann, L-6947 Niederanven

Niederanven, den 17. November 2014.

Unterschrift
Geschäftsführer

Référence de publication: 2014183733/13.

(140206616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Pneu Center Roude Leiw SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, Zone Industrielle Hamm.
R.C.S. Luxembourg B 125.650.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 31 octobre 2014 à 10.00 heures

L'assemblée générale constate que l'adresse privée de l'administrateur unique et administrateur-délégué Monsieur Christian MÜNCHEN a été transférée vers L-8076 Bertrange, 1 an Ditert.

Luxembourg, le 31 octobre 2014.
Pour extrait sincère et conforme
L'administrateur unique

Référence de publication: 2014183727/14.

(140206588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Sipar Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 107.015.

Suite à la démission de la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl de son poste de Commissaire aux Comptes en date de ce jour, avec effet immédiat, il y a lieu de rayer son inscription auprès du RCS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2014.
Pour extrait sincère et conforme
SIPARIMMO S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2014183814/15.

(140206992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

E-Pay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 133.105.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 10 novembre 2014 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la Société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg a été ordonné.

Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Référence de publication: 2014183333/14.

(140206258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Roseway Capital, Société à responsabilité limitée.**Capital social: CAD 19.658,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.404.

Il est porté à la connaissance des tiers que Monsieur Michael Forer, gérant A de Roseway Capital, a changé d'adresse et a dorénavant son adresse professionnelle au 24A, route des Pleiades, CH-1807 Blonay, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/11/2014.

Pour Roseway Capital

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2014183752/16.

(140206244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Sofima S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.964.

—
Veuillez prendre note du changement de l'adresse des associés comme suit:

ALFABEL

141, rue de Longchamp

75116 Paris

France

Maninvest

24 - 26, rue Ballu

75009 Paris

France

Veuillez prendre note du changement de la dénomination de l'associé comme suit:

FPCI LFPI Croissance

24 - 26, rue Ballu

75009 Paris

France

Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Pour SOFIMA S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014183823/24.

(140206770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Ruby Borrower GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 184.426.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of November,
before us, Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Ruby Borrower GP S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 184.426, and having a share capital amounting to EUR 12,500.- (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) dated February 3, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 993, page 47646, dated April 18, 2014. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since its incorporation.

THERE APPEARED:

Emerald Parent GP S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 184.420, and having a share capital amounting to EUR 12,500.- (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a power of attorney under private seal given on November 10, 2014.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, has requested the undersigned notary to record that:

- I. Emerald Parent GP S.à r.l., the appearing party is the sole shareholder of the Company, since its incorporation;
- II. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;
- III. The Company's financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

Resolutions

The Sole Shareholder has decided to dissolve the Company with immediate effect; and

- (i) the Sole Shareholder is appointed as liquidator of the Company;
- (ii) the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, notes that the Company has never had any activities and that, according to the liquidation accounts of the Company, the Company has no debt;
- (iii) the Sole Shareholder therefore declares (i) that, except for administrative charges for liquidation purposes of the Company, all the known debts have been paid, (ii) that it takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown, of the Company, and (iii) that it undertakes to assume all the liabilities of the Company and hence, the Company's liquidation can be terminated without prejudice; consequently the Company is hereby liquidated and the liquidation is closed;
- (iv) the Sole Shareholder is hereby empowered to file any outstanding tax returns of the Company after the closing of its liquidation;
- (v) full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates; and
- (vi) the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand euro (EUR 2,000).

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onzième jour de novembre,

par devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg);

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Ruby Borrower GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'enregistrement B 184.426, et ayant un capital social s'élevant à EUR 12.500,- (la Société). La Société a été constituée le 3 février 2014 suivant un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 993, page 47646, du 18 avril 2014. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

A COMPARU:

Emerald Parent GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'enregistrement B 184.420, et ayant un capital social s'élevant à EUR 12.500,- (l'Associé Unique);

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 novembre 2014.

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social de la Société, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Emerald Parent GP S.à r.l., la partie comparante, est l'associé unique de la Société depuis sa constitution;

II. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en un million deux-cent-cinquante mille (1,250,000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

III. L'année fiscale de la Société commence le 1^{er} jour de janvier et s'achève le 31^{ème} jour de décembre de chaque année.

Résolutions

L'Associé Unique a décidé de dissoudre la Société avec effet immédiat; et

(i) l'Associé Unique est nommée liquidateur de la Société;

(ii) l'Associé Unique, en sa capacité de liquidateur de la Société, prend note de ce que la Société n'a jamais eu aucune activité, et qu'il résulte des comptes de liquidation de la Société que la Société n'a pas de dette;

(iii) l'Associé Unique déclare en conséquence (i) que, excepté les dettes contractées par la Société pour les besoins de sa liquidation, les dettes connues ont été payées, (ii) qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers connus ou inconnus, de la Société et (iii) que la dissolution est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux de la Société;

(iv) pouvoir est conféré par les présentes à l'Associé Unique d'enregistrer tout comptes en souffrance de la Société après clôture de sa liquidation;

(v) pleine et entière décharge est donnée aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats; et

(vi) les livres, documents et dossiers de la Société seront conservés durant une période de cinq ans à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Estimation des frais

Le montant total des coûts, dépenses, rémunérations ou frais, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ deux mille euros (EUR 2.000).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé ensemble avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 14 novembre 2014. REM/2014/2470. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 20 novembre 2014.

Référence de publication: 2014183754/118.

(140206697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Silverlands Luxembourg (T2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 191.963.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of November.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in [Luxembourg] (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

“Silverstreet Private Equity Strategies Soparfi”, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of commerce and companies under number B 167.402 and having its registered office at 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach,

here represented by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally at 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after signature “ne varietur” by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its proxyholder, declares to incorporate a société à responsabilité limitée, the articles of incorporation of which it has established as follows:

Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed by the present deed between the party noted above and all persons and entities who may become members in the future, a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation (the “Company”).

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these investments or assets; (iii) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements; (iv) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds an interest or a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (v) make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner; and (vi) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it

holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever. The enumeration above is enunciativa and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates as well as classes thereof.

The Company may borrow in any form, proceed to the private issue of bonds and debentures and provide security in relation thereto.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of "Silverlands Luxembourg (T2) S.à r.l."

Art. 4. The Company has its registered office in the municipality of Munsbach.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole manager or of the board of managers (the "Board").

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary developments (such as political or military developments) have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twenty thousand US dollars (USD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares of a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company will recognise only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing three quarters of the rights owned by the survivors.

Title III. - Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. The managers constitute the Board.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote but in case of equality of votes, the chairman of the Board, if any, shall have a casting vote. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the joint signature of any two managers.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “1915 Law”).

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the provisions of section XII of the 1915 Law on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. At least one member (or his proxyholder) is physically present at the registered office of the Company. The meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company’s financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. At the end of each financial year, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company’s legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one.

However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. - Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII. - General provisions

Art. 13. Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, it shall be referred to the 1915 Law.

Transitory provision:

The first financial year shall begin today and finish on December 31st, 2014.

Subscription and payment:

“Silverstreet Private Equity Strategies Soparfi”, prenamed and represented as aforesaid, subscribed for the twenty thousand (20,000) shares representing the entire share capital of the Company.

All the shares have been fully paid-up in cash, so that the amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

180977

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about nine hundred euro (EUR 900.-).

Resolutions of the sole member:

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, represented as aforesaid and representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an unlimited duration:

- Mr Simon Lloyd James MORGAN, partner, SilverStreet Capital LLP, born in Harare (Zimbabwe) on March 17th, 1965, with professional at 20-22 Bedford Row, London WC1R 4JS, United Kingdom;
- Mr Edwin DOEG, Director, SilverStreet Capital LLP, born in London (England) on July 1st, 1949, with professional at 20-22 Bedford Row, London WC1R 4JS, United Kingdom; and
- Mrs Hanna Esmee DUER, Independent Certified Director, The Directors' Office, born in Gentofte, Denmark on May 7th, 1966, with professional at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatre novembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT notaire de résidence à [Luxembourg], (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

«Silverstreet Private Equity Strategies Soparfi», une société à responsabilité limitée soumise aux lois luxembourgeoises, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.402 et ayant son siège social au 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach,

ici représentée par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après signature «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (la «Société»).

Art. 2. L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces investissements ou actifs; (iii) entrer dans toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap; (iv) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle détient un intérêt ou une participation ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (v) faire des dépôts auprès de banques

ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; et (vi) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux, de même que différentes classes de tels instruments.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature et fournir les sécurités y relatives.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société prend la dénomination de "Silverlands Luxembourg (T2) S.à r.l."

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Munsbach.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance (le «Conseil»).

Il peut être créé par simple décision du gérant ou du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux (autres que le siège statutaire de la Société) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires (tels que des événements d'ordre politique ou militaire) de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt mille US dollars (20.000.-USD), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale de un US dollar (1.- USD) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associé(s) adopté suivant la manière requise pour modifier les statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérants constitueront le Conseil.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix mais en cas d'égalité de voix, la voix du président du conseil sera prépondérante. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales elle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions relative aux sociétés à responsabilité limitée de la section XII de la Loi de 1915.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Au moins un associé (ou son mandataire) devra être présent au siège de la Société. Une réunion tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Toute modification aux statuts sera décidée par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des associés aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. A la fin de chaque année sociale, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il sera fait référence à la Loi de 1915.

Disposition transitoire:

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération:

«Silverstreet Private Equity Strategies Soparfi», prénommée et représentée comme ci-avant, a souscrit aux vingt mille (20.000) parts sociales représentant l'entièreté du capital social de la Société.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de vingt mille US dollar (20.000.- USD) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ neuf cents euros (900.- EUR).

Résolutions de l'associée unique:

Et à l'instant l'associée unique, représentée comme ci-avant et représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Simon Lloyd James MORGAN, Partner, SilverStreet Capital LLP, né à Harare (Zimbabwe) le 17 mars 1965, avec adresse professionnelle au 20-22 Bedford Row, London WC1R 4JS, Royaume Uni;

- Monsieur Edwin DOEG, Director, SilverStreet Capital LLP, né à Londres (Angleterre) le 1^{er} juillet 1949, avec adresse professionnelle au 20-22 Bedford Row, London WC1R 4JS, Royaume Uni; et

- Madame Hanna Esmee DUER, Independent Certified Director, The Directors' Office, née à Gentofte (Danemark) le 7 mai 1966, avec adresse professionnelle au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi au 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 novembre 2014. LAC/2014/52691. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Référence de publication: 2014183779/337.

(140206165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Access Storage Holdings (France), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 65.722.

In the year two thousand fourteen, on the thirtieth day of the month of October;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The limited liability company governed by the laws of England and Wales "MENTMORE LIMITED", established and having its registered office in WD6 2BT Hertfordshire, Stirling Way, Boreham Wood, Britannic House, registered with the Registrar of Companies for England and Wales, Companies House, Cardiff, under number 307397,

here represented by Mr. Sam AHMED, employee, residing professionally in WD6 2BT Hertfordshire, Stirling Way, Boreham Wood, Britannic House,, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "Access Storage Holdings (France), S.à r.l.", established and having its registered office in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 65722, (the "Company"), has been incorporated by deed of Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), in replacement of his then prevented colleague, Me Frank BADEN, notary then residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on August 7, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 762 of October 21, 1998,

and that the articles of association (the "Articles") have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Me Paul DECKER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on January 20, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 753 of April 19, 2011;

- That the appearing party is the sole actual shareholder (the “Sole Shareholder”) of the Company and that it has taken, through its Proxy-holder, the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to change the financial year of the Company, so that it shall henceforth run from November 1st of each year to October 31 of the following year and to subsequently amend articles 19 and 20 of the Articles in order to give them the following wordings:

“ **Art. 19.** The accounting year of the Company shall commence on the first of November and terminate on thirty-first of October of the following year.”

“ **Art. 20.** Each year on the thirty-first of October the books shall be closed and the manager(s) shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company’s assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company’s registered office.”

Second resolution

The Sole Shareholder states that the current financial year will be exceptionally shortened, so that the same financial year, started on January 1, 2014, will end on October 31, 2014.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to cancel the current articles 14, 15 and 16 of the Articles, relating to the management of the Company, and to replace said articles by the five following articles:

“ **Art. 14.** The Company is managed by one or more managers appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

The members of the board might be split in two categories, respectively denominated “Category A Managers” and “Category B Managers”.

The managers may be dismissed ad nutum.”

“ **Art. 15.** All powers not expressly reserved by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, or the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s object.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.”

“ **Art. 16.** The board of managers shall meet as often as the Company’s interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed, at least one Category A Manager and one Category B Manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Category A Managers and Category B Managers such resolutions must be approved by at least one Category A Manager and one Category B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.”

“ **Art. 17.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and by the joint signature of two managers in the case of a plurality of managers.

If the general meeting of shareholders decides to create two categories of managers (category A and category B), the Company will only be bound by the joint signature of any A Manager together with any B Manager.

The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 15 of these articles.”

“ **Art. 18.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.”

Fourth resolution

As a result of the here-before adopted resolution, the Sole Shareholder decides to renumber the Articles, so that the current articles 17 to 23 will become articles 19 to 25.

Fifth resolution

The Sole Shareholder decides:

- to create two categories of managers, namely category A managers and category B managers;
- to attribute the category A to the current managers Mr. Andrew Brian JONES and Mr. Frédéric VECCHIOLI;
- to increase the number of the members of the board of managers at five (5); and
- to appoint, for an undetermined duration, the following persons as category B managers:

* Mrs. Séverine LAMBERT, employee, born in Virton (Belgium), on September 20, 1980, residing professionally in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch;

* Mr. Frédéric COLLET, employee, born in Bastogne (Belgium), on February 12, 1984, residing professionally in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch; and

* Mr. Dimitri PEIGNOIS, employee, born in Virton (Belgium), on August 11, 1981, residing professionally in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand four hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trentième jour du mois d'octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La limited liability company régie par les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles "MENTMORE LIMITED", établie et ayant son siège social à WD6 2BT Hertfordshire, Stirling Way, Boreham Wood, Britannic House, inscrite au Registrar of Companies for England and Wales, Companies House, Cardiff, sous le numéro 307397,

ici représentée par Monsieur Sam AHMED, employé, demeurant professionnellement à WD6 2BT Hertfordshire, Stirling Way, Boreham Wood, Britannic House, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparant, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "Access Storage Holdings (France), S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 65722, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en remplacement de son collègue alors empêché, Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 7 août 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 762 du 21 octobre 1998,

et que les statuts (les “Statuts”) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 753 du 19 avril 2011;

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle (l’“Associé Unique”) de la Société et qu’elle a pris, par son Mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L’Associé Unique décide de changer l’année sociale de la Société, de sorte qu’elle courra désormais du 1^{er} novembre de chaque année au 31 octobre de l’année suivante et de modifier subséquemment les articles 19 et 20 des Statuts afin de leurs donner les teneurs suivantes:

“ **Art. 19.** L’année sociale commence le premier novembre et se termine le trente et un octobre de l’année suivante.”

“ **Art. 20.** Chaque année, au trente et un octobre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l’indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l’inventaire et du bilan.”

Deuxième résolution

L’Associé Unique déclare en outre que l’année sociale en cours sera exceptionnellement raccourcie, de sorte que cette même année sociale, ayant débuté le 1^{er} janvier 2014, se terminera le 31 octobre 2014.

Troisième résolution

L’Associé Unique décide d’annuler les articles actuels 14, 15 et 16 des Statuts, relatifs à l’administration de la Société, et de remplacer lesdits articles par les cinq articles suivants:

“ **Art. 14.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l’associé unique ou de l’assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement “Gérants de catégorie A” et “Gérants de catégorie B”.

Les gérants sont révocables ad nutum.”

“ **Art. 15.** Tous les pouvoirs non expressément réservés à l’assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l’objet social.

Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.”

“ **Art. 16.** Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l’intérêt de la Société l’exige ou sur convocation d’un des gérants au lieu indiqué dans l’avis de convocation.

Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d’urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l’avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l’accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s’entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d’une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.”

“ **Art. 17.** La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 15 des présents statuts.”

“ **Art. 18.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.”

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution adoptée ci-avant, l'Associé Unique décide de renuméroter les Statuts, de sorte à ce que les articles actuels 17 à 23 deviennent les articles 19 à 25.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide:

- de créer deux catégories de gérants, savoir gérants de catégorie A et gérants de catégorie B;
- d'attribuer la catégorie A aux gérants actuels Monsieur Andrew Brian JONES et Monsieur Frédéric VECCHIOLI;
- d'augmenter le nombre des membres du conseil de gérance à cinq (5); et
- de nommer, pour une durée indéterminée, les personnes suivantes comme gérants de catégorie B:

* Madame Séverine LAMBERT, employée, née à Virton (Belgique), le 20 septembre 1980, demeurant professionnellement à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch;

* Monsieur Frédéric COLLET, employé, né à Bastogne (Belgique), le 12 février 1984, demeurant professionnellement à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch; et

* Monsieur Dimitri PEIGNOIS, employé, NÉ À Virton (Belgique), le 11 août 1981, demeurant professionnellement à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. AHMED, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 06 novembre 2014. LAC/2014/51940. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Référence de publication: 2014177299/227.

(140204167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Zureta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 114.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014183932/9.

(140206718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Alterio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.300.309,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 147.827.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of October.

Before Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Alterio S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies (R.C.S. Luxembourg) (RCS) under number B 147.827 and having a share capital of EUR 2,275,881.- (two million two hundred seventy-five thousand eight hundred and eighty one Euro) (the Company). The Company was incorporated on 18 August 2009 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, residing in Luxembourg-Eich, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Jean Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published on 22 September 2009 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1833. The articles of association of the Company (the Articles) were modified several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, dated 6 August 2010 and published on 7 October 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2104.

THERE APPEARED:

Portobello Capital II LP, a limited partnership, having its registered office at 1, Royal Plaza, Royal Avenue, BGU - GY1 2HL St Peter Port, registered with the United Kingdom Company House under number LP 10774, acting as the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder),

hereby represented by Caroline RAMIER having her professional address in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as above stated, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. To waive the convening notice;

2. To increase the share capital of the Company by a nominal amount of EUR 24,428.- (twenty-four thousand four hundred and twenty-eight Euro) so as to raise from its present amount of EUR 2,275,881.- (two million two hundred seventy-five thousand eight hundred and eighty one Euro) to EUR 2,300,309.- (two million three hundred thousand three hundred and nine Euro), by way of the issue of 24,428 (twenty-four thousand four hundred and twenty-eight) new shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) together with a total share premium of EUR 219,871.- (two hundred and nineteen thousand eight hundred and seventy-one and one cent Euro) attached to such shares;

3. To subscribe to and to pay the increase of the share capital as described in item 2. above by a contribution in cash;

4. To amend the first paragraph of article 6 of the Articles to reflect the share capital increase of the Company;

5. To amend the share register of the Company in order to reflect the above share capital increase with power and authority to any manager of the Company, any lawyer or employee of Vistra Luxembourg S.à r.l. to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued share in the share register of the Company; and

6. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder waives the convening notice and confirms that it considers itself as duly convened. The Sole Shareholder declares that it has perfect knowledge of the agenda of the Meeting which has been provided to it (together with all relevant information) in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 24,428.- (twenty-four thousand two hundred and twenty-eight Euro) in order to bring the share capital from its current amount of EUR 2,275,881.- (two million two hundred seventy-five thousand eight hundred and eighty one Euro) represented by five hundred sixty-eight thousand nine hundred and seventy (568,970) class A shares, five hundred sixty-eight thousand nine hundred and seventy (568,970) class B shares, five hundred sixty-eight thousand nine hundred and seventy (568,970) class

C shares and five hundred sixty-eight thousand nine hundred and seventy-one (568,971) class D shares, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, to an amount of to EUR 2,300,309.- (two million three hundred thousand three hundred and nine Euro) by the creation and issue of 24,428 (twenty-four thousand four hundred and twenty-eight) new shares divided into:

- six thousand one hundred and seven (6,107) class A shares, six thousand one hundred and seven (6,107) class B shares, six thousand one hundred and seven (6,107) class C shares and six thousand one hundred and seven (6,107) class D shares, having each a nominal value of EUR 1.- (one Euro).

Third resolution

Therefore, the Sole Shareholder resolves to record the subscription and payment of the newly issued shares to the Sole Shareholder.

Intervention - Subscriptions - Payment

The Sole Shareholder, hereby represented by Caroline RAMIER, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to:

(i) subscribe to 24,428 (twenty-four thousand four hundred and twenty-eight) new shares divided into:

- six thousand one hundred and seven (6,107) class A shares,
- six thousand one hundred and seven (6,107) class B shares,
- six thousand one hundred and seven (6,107) class C shares, and -six thousand one hundred and seven (6,107) class D shares,

having each a nominal value of EUR 1.- (one Euro), together with a share premium in an aggregate amount of EUR 219,871.- (two hundred and nineteen thousand eight hundred and seventy-one and one cent Euro);

(ii) pay up in full the new shares by way of a contribution in cash in an amount of EUR 244,299.- (two hundred and forty-four thousand two hundred and ninety-nine Euro).

Evidence of the availability of the amount payable in cash for the newly issued share is submitted to the undersigned notary who acknowledges expressly the availability of the funds so paid.

The Sole Shareholder resolves to accept the said subscription and payment and to allot the new share according to the abovementioned subscription.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5. of the Articles in order to reflect the above resolutions, so that it shall read henceforth as follows:

“ **Art. 5.** The Company’s corporate capital is set at two million three hundred thousand three hundred and nine Euro (EUR 2,300,309.-) represented by:

- five hundred and seventy-five thousand seventy-seven (575,077) class A shares,
- five hundred and seventy-five thousand seventy-seven (575,077) class B shares,
- five hundred and seventy-five thousand seventy-seven (575,077) class C shares and
- five hundred and seventy-five thousand seventy-eight (575,078) class D shares
having each a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, all subscribed and fully paid-up.”

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of Vistra Luxembourg S.à r.l. to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued share in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour du mois d’octobre.

Par devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de la société Alterio S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 147.827 et ayant un capital social de 2.275.881,- Euro (deux millions deux cent soixante-quinze mille huit cent quatre-vingt-un euros) (la Société). La Société a été constituée le 18 août 2009 suivant un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1833 du 22 septembre 2009. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois en date du 6 août 2010, par acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2104 du 7 octobre 2010.

A COMPARU:

Portobello Capital II LP, une société commandite de droit anglais, ayant son siège social à 1, Royal Plaza, Royal Avenue, BGU - GY1 2HL St Peter Port, immatriculée auprès du Registre des Sociétés sous le numéro LP 10774, agissant en qualité d'associé unique de la Société (l'Associé Unique),

ici représentée par Caroline RAMIER ayant son adresse professionnelle à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte afin d'être soumise, avec le présent acte, aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté selon les modalités susmentionnées, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient 100% du capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant en nominal de 24.428,- EUR (vingt-quatre mille quatre cent vingt-huit euro) afin de le porter de son montant actuel de 2.275.881,- Euro (deux millions deux cent soixante-quinze mille huit cent quatre-vingt-un euros) à 2.300.309,- (deux millions trois cent mille trois cent et neuf euros) par la création et l'émission de 24.428 (vingt-quatre mille quatre cent vingt-huit) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) avec une prime d'émission de 219.871,-EUR (deux cents dix-neuf mille huit cent soixante- et-onze euro);

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital telle que décrite au point 2. ci-dessus par un paiement en numéraire;

4. Modification du premier paragraphe de l'article 6 des Statuts afin d'y refléter l'augmentation de capital social de la Société;

5. Modification du registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital visée ci-dessus, avec pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Vistra Luxembourg S.à r.l., de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre de parts sociales de la Société; et

6. Divers.

III. Que l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de renoncer aux formalités de convocation et confirme qu'il se considère comme dûment convoqué. L'Associé Unique déclare qu'il a eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 24.428,- EUR (vingt-quatre mille quatre cent vingt-huit Euro) afin de porter le capital social de son montant actuel de 2.275.881,- Euro (deux millions deux cent soixante-quinze mille huit cent quatre-vingt-un euros) représenté par cinq cent soixante-huit mille neuf-cent soixante-dix (568.970) parts sociales de classe A, cinq cent soixante-huit mille neuf-cent soixante-dix (568.970) parts sociales de classe B, cinq cent soixante-huit mille neuf-cent soixante-dix (568.970) parts sociales de classe C et cinq cent soixante-huit mille neuf-cent soixante-et-onze (568.971) parts sociales de classe D ayant une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune, à un montant de 2.300.309,- EUR (deux millions trois cent mille trois cent et neuf euros) par la création et l'émission de vingt-quatre mille quatre cent vingt-huit (24.428) nouvelles parts sociales divisées en:

- six mille cent sept (6.107) parts sociales de classe A, six mille cent sept (6.107) parts sociales de classe B, six mille cent sept (6.107) parts sociales de classe C et six mille cent sept (6.107) parts sociales de classe D, ayant chacune une valeur nominale de 1,- EUR (un euro).

Troisième résolution

Par conséquent, l'Associé Unique décide d'enregistrer la souscription et la libération de la part sociale nouvellement émise de la Société par l'Associé Unique.

Intervention - Souscription - Libération

L'Associé Unique, ainsi représenté par Caroline RAMIER, précitée, au moyen d'une procuration donnée sous seing privé, déclare:

(i) souscrire à vingt-quatre mille quatre cent vingt-huit (24.428) parts sociales divisées en:

- six mille cent sept (6.107) parts sociales de classe A,

- six mille cent sept (6.107) parts sociales de classe B,

- six mille cent sept (6.107) parts sociales de classe C, et -six mille cent sept (6.107) parts sociales de classe D

ayant chacune une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) avec une prime d'émission de 219.871,- EUR (deux cent dix-neuf mille huit cent soixante-et-onze Euro).

(ii) libérer entièrement ces nouvelles parts sociales par voie d'apport en numéraire pour un montant total de 244.299,- EUR (deux cent quarante-quatre mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf euros).

La preuve de la disponibilité du montant devant être libéré en numéraire pour les parts sociales nouvellement émises a été remise au notaire instrumentaire qui atteste expressément de la disponibilité des fonds ainsi versés.

L'Associé Unique décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre la part sociale conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5. des Statuts, afin d'y refléter les résolutions ci-dessus. Il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à deux millions trois cent mille trois cent et neuf euros (2.300.309,- EUR), représenté:

- cinq cent soixante-quinze mille soixante-dix-sept (575.077) parts sociales de classe A,

- cinq cent soixante-quinze mille soixante-dix-sept (575.077) parts sociales de classe B,

- cinq cent soixante-quinze mille soixante-dix-sept (575.077) parts sociales de classe C, et

- cinq cent soixante-quinze mille soixante-dix-huit (575.078) parts sociales de classe D.

ayant une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune, toutes souscrites et intégralement libérées».

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et confère pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Vistra Luxembourg S.à r.l., de procéder, sous sa seule signature, pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.900,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Ramier, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 5 novembre 2014. Relation: RED/2014/2295. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 5 novembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014177317/214.

(140203620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Vidar Crewing Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 191.794.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the sixth day of November.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, civil law notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

GeoSea (Luxembourg) S.A., a société anonyme existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under section B and number 142564, here represented by Mr. Frederik BERNARD, company's director, with professional address in L-8399 Windhof, Route des Trois Cantons 11, by virtue of a proxy under privat seal given on 30 October 2014

Which proxy shall be signed „ne varietur“ by the mandatory of the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. Corporate form and name. These are the articles of association (the “Articles”) of a public limited liability company (“société anonyme”) whose name is VIDAR CREWING LUXEMBOURG SA (hereafter the “Company”).

The Company is incorporated under and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by these Articles.

Art. 2. Corporate object. The objects of the company are the purchase, the construction, the sale, the chartering, the freighting and the management of sea-going vessels, as well as all financial, maritime and commercial operations directly or indirectly relating to this. The company may, both in Luxembourg and abroad, perform the following activities:

- It may perform all commercial, industrial, financial, movable and immovable operations directly or indirectly related to its objects, or which are of a nature to foster them.

- The company may, by way of subscription, contribution, merger, collaboration, financial intervention or otherwise, acquire an interest or shareholding in all companies, both existing and to be incorporated, in Belgium or abroad, the objects of which are related to its own or which are of a nature to contribute to their realisation. The company may manage, develop and realise these shareholdings and may also participate directly or indirectly in the administration, management, supervision and liquidation of the companies in which it has an interest or shareholding.

- It may stand security, provide a guarantee and act as an agent or representative for these same companies.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Koerich.

4.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of an extraordinary resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

4.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the sole director or in case of plurality of directors, by a decision of the board of directors.

4.4 In the event that the board of directors or the sole director (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of directors or the sole director (as the case may be) of the Company.

4.5 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Capital - Shares - Share certificates.

5.1 Share Capital

The issued share capital of the Company is set at EUR 32,000 (thirty-two thousand Euros) divided into 160 (one hundred and sixty) shares each with a nominal value of EUR 200 (two hundred Euros) per share.

5.3 Shares

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except where otherwise provided for by these Articles or by the Law.

The shares shall be and remain in registered form.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners, usufructuaries and bareowners, creditors and debtors of pledged shares have to appoint a sole person as their representative towards the Company. If there are several owners of shares or a smaller denomination of one share, the Company shall be entitled to suspend the exercise of the rights attaching thereto until one person is designated as being the owner, vis-à-vis the Company, of the share or smaller denomination.

5.4 Changes to Share Capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 10 of these Articles and the Law.

5.5 Transfer of Shares - Repurchase of Shares

The shares are transferable in accordance with the provisions of the Law and these Articles.

The Company may repurchase its shares in accordance with the provisions of the Law. For the avoidance of doubt, the repurchased shares will not be taken into consideration for the determination of the quorum and majority, for as long as the aforementioned shares are held by the Company.

Art. 6. Management.

6.1 The Company may be managed by a sole director for as long as there is one shareholder. If the Company has more than one shareholder (or a shareholders' meeting has acknowledged the existence of more than one shareholder), the Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) members who don't need to be shareholders of the Company.

6.2 The directors shall be appointed by shareholders' decision for a period of maximum six (6) years renewable and shall hold office until their successors are elected.

6.3 A director may be removed ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

6.4 In the event of one or more vacancies on the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may appoint one or more successors to fill such vacancies until the next shareholders' meeting. In such case, and for the avoidance of doubt, the board of directors may meet and take decisions and exercise all of its powers without limitation in the same manner as if the board of directors was composed only of directors appointed by the shareholders' meeting.

6.5 The director(s) may be compensated for his/her/their services as director and reimbursed for their reasonable expenses upon resolution of the shareholders.

6.6 If a legal entity is appointed as director, it shall appoint a permanent representative who will be in charge of this mission in the name of and on behalf of the legal entity. This permanent representative shall be subject to the same conditions and shall incur the same civil liability (responsabilité civile) as if he/she was carrying out this mission in his/her own name and on his/her own behalf, without prejudice to the joint and several liability (responsabilité solidaire) of the legal entity whom he/she represents. The legal entity may only remove the permanent representative from his/her position if it simultaneously appoints a replacement permanent representative.

6.7 Any director assumes, by reason of his/her position, no personal liability in relation to any commitment validly undertaken by him/her in the name of the Company.

Art. 7. Meetings of the board of directors.

7.1 The board of directors shall appoint a chairman amongst its members. Exceptionally, the first chairman shall be appointed by the constitutive general meeting. The board of directors may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders and who shall be subject to the same confidentiality provisions as those applicable to the directors.

7.2 The chairman shall preside at all meetings of the board of directors. In his absence the board of directors may appoint another chairman pro tempore by a majority of the votes cast by those present at any such meeting.

7.3 The board of directors shall meet upon call by the chairman or any director at the place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda and the place of the meeting, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, telex, telefax or e-mail at least 8 (eight) days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least twenty-four (24) hours prior to the hour set for such meeting shall be sufficient. Any notice may be waived by the consent of each director expressed during the meeting or in writing or telegram, telex, telefax or e-mail. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors. All reasonable efforts will be made so that, sufficiently in advance of any meeting of the board of directors, each director is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the board of directors at such meeting.

7.4 A director may appoint any other director (but not any other person) to act as his/her representative at a board of directors' meeting and to attend, deliberate, vote and perform all his/her functions on his/her behalf at that board of directors' meeting. A director can act as representative for more than one other director at a board of directors' meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two (2) directors are physically present at a board of directors' meeting held in person or participate in person in a board of directors' meeting held in accordance with the provisions of Article 7.5.

7.5 The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

7.6 The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by unanimous vote of the directors present or represented at such meeting.

The resolutions of the board of directors shall be recorded in minutes to be signed by the chairman (or in his/her absence by the chairman pro tempore who presided at such meeting) or any member of the board of directors of the Company.

7.7 Written resolutions signed by all the members of the board of directors shall have the same effect as resolutions taken during a board of directors' meeting.

7.8 In the event that any director of the Company may have any personal interest opposed to the Company's in any transaction submitted for approval by the board of directors, such director shall inform the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transaction, and such opposing interest shall be reported by the board of directors to the following meeting of shareholders before any vote on any resolution. The above does not apply if the relevant transaction is entered into under fair market conditions and falls within the ordinary course of business of the Company.

7.9 Copies or extracts of the minutes and resolutions, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman (or in his/her absence by the chairman pro tempore who presided at such meeting) or any member of the board of directors of the Company.

Art. 8. Powers of the board of directors. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the meeting of shareholders fall within the competence of the sole director, or in case of plurality of directors, of the board of directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to one or more persons who do not need to be directors.

The sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors may sub-delegate his/her/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors will determine the agent(s) responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of the agency.

The sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be a director, appoint and dismiss all officers and employees and determine their emoluments.

Art. 9. Representation and signatory power. The Company shall be bound by the signature of its sole director, and, in case of plurality of directors, by the joint signature of two members of the board of directors.

If one or more persons have been entrusted with the daily management and affairs of the Company, the Company will be bound, within the limits of the daily management, by the sole signature of such person(s).

Art. 10. Shareholders' meetings.

10.1 For as long as all the shares are held by only one shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the shareholders' meeting and takes decisions in writing.

10.2 In case of plurality of shareholders, any regularly constituted shareholders' meeting of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

10.3 Any shareholders' meeting shall be convened in accordance with the provisions of the Law. It must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital so that it is held within the month of such request. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any shareholders' meeting. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the shareholders' meeting.

10.4 If all of the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting, and if they state that they have waived the convening formalities, the shareholders' meeting may be held without prior notice.

10.5 Each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he/she/it owns. Each share is entitled to one vote except where otherwise provided for by these Articles or by the Law.

10.6 Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the shareholders' meeting, the agenda of the shareholders' meeting, as well as for each item on the agenda the possibility to vote in favour, against, or abstain from voting. Voting forms, which do not contain a vote nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received 1 (one) day prior to the shareholders' meeting they relate to. Voting forms received after that date will not be taken into consideration for the determination of the quorum and majorities.

10.7 The shareholders are entitled to participate at shareholders' meetings by videoconference or other telecommunication means allowing their identification, and are deemed to be present, for the determination of the quorum and majority. These means must comply with technical features allowing an effective participation at the shareholders' meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

10.8 Each shareholder may be represented at any shareholder's meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who needs not to be a shareholder.

10.9 The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any shareholders' meeting.

10.10 The shareholders' meeting is invested with the broadest power to adopt and to ratify all acts related to the Company's interests. In particular, the shareholders' meeting will be competent in all the areas in which the board of directors, on its sole discretion, wishes for a formal approval of the shareholders' meeting.

10.11 Except as otherwise required by law, resolutions at shareholders' meeting duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast.

Shareholders' meeting convened to amend any provision of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second shareholders' meeting may be convened, in the manner prescribed by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous shareholders' meeting. The second shareholders' meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both shareholders' meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by two-third of the votes cast.

Where there is more than one class of shares and the resolutions of the shareholder's meeting are such as to change respective rights thereof, the resolutions must, in order to be valid, fulfill the conditions as to quorum and majority referred to here above with respect to each class.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of the shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders.

Art. 11. Annual shareholders' meeting.

11.1 The annual shareholders' meeting shall be held in the registered office, or at such other place at the registered office or at another place in the municipality of the registered office as may be specified in the notice of meeting on the last Friday of the month of April, at 11.00 hours.

11.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual shareholders' meeting shall be held on the following bank business day. The annual shareholders' meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 12. Audit. The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with the Law who need not to be shareholders. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Irrespective of the above, the Company shall be supervised by one or more certified auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) where there is a legal requirement to that effect or where the Company is authorized by law to opt for and chooses to opt for the appointment of a certified auditor instead of a statutory auditor.

Art. 13. Financial year - Distributions.

13.1 Financial Year

The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year, provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on 31st December 2014.

13.2 Legal Reserve

An amount equal to five per cent (5%) of the annual net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

13.3 Distributions

13.3.1 Except where otherwise provided for in these Articles, each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

13.3.2 The shareholders' meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the sole director or, in case of plurality of directors, by the board of directors.

13.3.3 Interim dividends may be distributed by the sole director or, in case of plurality of directors, by the board of directors, subject to the conditions laid down by the Law.

Art. 14. Dissolution and liquidation.

14.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

14.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the shareholders' meeting in accordance with the conditions required for amendments to the Articles.

14.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 15. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which there are no specific provisions in these Articles.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the founding shareholder represented as stated above declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount	% of share capital
GeoSea (Luxembourg) S.A. prenamed	160	EUR 32,000	100 %
TOTAL	160	EUR 32,000	100 %

All the shares have been fully paid-up by payment in cash, so that the amount of thirty-two thousand Euros (EUR 32,000) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary so that as of now said amount is at the free disposal of the Company.

Resolutions of the sole shareholder

The founding shareholder, represented as stated hereabove, takes the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at 4 (four) at incorporation.
2. The following persons are appointed as director for a period ending upon the holding of the annual meeting of shareholders to be held in 2019:
 - a. Mrs Els VERBRAECKEN, born in Geel, on 6 August 1970, with professional address in B-2070 Zwijndrecht, Haven 1025, Scheldedijk 30,
 - b. Mr. Luc VANDENBULCKE, born in Ieper, Belgium, on 9 April 1971, with professional address in B-2070 Zwijndrecht, Haven 1025, Scheldedijk 30,
 - c. Mr. Tom LENAERTS, born in Genk, Belgium, on 11 November 1973, with professional address in B-2070 Zwijndrecht, Haven 1025, Scheldedijk 30.
 - d. Mr Olivier MAES, born in Blankenberge, Belgium, on 18 July 1972, with professional address in B-2070 Zwijndrecht, Haven 1025, Scheldedijk 30,
3. The following director is appointed as first chairman of the board of directors:
Mr. Luc VANDENBULCKE, prenamed.
4. The following is appointed as statutory auditor for a period ending upon the holding of the annual meeting of shareholders to be held in 2016.
Deloitte Audit s.à.r.l., having its registered office in L-2220 Luxembourg, 560 rue de Neudorf, registered with the Register of Companies of Luxembourg under number B 67.895
5. The registered office of the Company shall be established in L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200).

Statements

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended have been observed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Power

The appearing persons, acting in the above stated capacity do hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

WHEREOF the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing acting in they hereabove stated capacities, the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le six novembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché du Luxembourg,

A COMPARU:

GeoSea (Luxembourg) S.A., une société anonyme existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège à L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro B 142564, ci-après représentée par Monsieur Frederik BERNARD, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, Route des Trois Cantons 11, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 30 octobre 2014

Laquelle procuration, après avoir été signées „ne varietur“ par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et dénomination sociale. Ceux-ci sont les statuts (les «Statuts») d'une société anonyme qui porte la dénomination de VIDAR CREWING LUXEMBOURG SA (ci après la «Société»).

La Société est constituée sous et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi») ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. Objet social. La société a pour objet l'achat, la construction, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que toutes opérations financières, maritimes et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement. La société peut, tant en Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser les activités suivantes:

- Elle peut effectuer toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières qui ont un lien direct ou indirect avec son objet ou qui sont de nature à le favoriser.

- La société peut, par voie de souscription, d'apport, de fusion, de collaboration, d'intervention financière ou autrement, acquérir un intérêt ou une participation dans toutes les sociétés existantes ou restant à constituer en Belgique ou à l'étranger dont le but est apparenté au sien ou est de nature à contribuer à sa réalisation. La société peut gérer, valoriser et réaliser ces participations et peut également participer directement ou indirectement à la gestion, à la direction, au contrôle et à la liquidation des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt ou une participation.

- Elle peut se porter caution, donner son aval et intervenir comme agent ou représentant pour ces mêmes sociétés.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Koerich.

4.2 Il peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

4.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision de l'administrateur unique ou en cas de pluralité d'administrateurs, par décision du conseil d'administration.

4.4 Dans l'éventualité où le conseil d'administration ou l'administrateur unique (selon le cas) déterminerait que des événements extraordinaires politiques, économiques ou des développements sociaux ont eu lieu ou sont imminents qui interféreraient avec les activités normales de la Société en son siège social ou avec la fluidité de communication entre le siège social et les personnes à l'étranger, le siège social peut être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de telles circonstances extraordinaires; de telles mesures temporaires n'auront pas d'effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées à toute partie intéressée par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique (selon le cas) de la Société.

4.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital - Actions - Certificats d'actions.

5.1 Capital social

Le capital social émis de la Société est fixé à EUR 32.000 (trente-deux mille Euros) divisé en 160 (cent soixante) actions ayant une valeur nominale de EUR 200 (deux cents Euros) chacune.

5.3 Actions

Les droits et obligations attachés aux actions seront identiques sauf disposition contraire des présents Statuts ou de la Loi.

Les actions sont et resteront nominatives.

Envers la Société, les actions de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par action. Les copropriétaires, les usufruitiers et nu-propriétaires, créanciers et débiteurs d'actions gagées doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. S'il y a plusieurs détenteurs d'actions ou de fractions d'action, la Société sera autorisée à suspendre l'exercice des droits y relatifs jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant le détenteur, vis-à-vis de la Société, de l'action ou fraction.

5.4 Modifications du Capital Social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'actionnaire unique ou par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, conformément à l'Article 10 des présents Statuts et de la Loi.

5.5 Transfert d'Actions - Rachat d'Actions

Les actions sont transférables en conformité avec les dispositions de la Loi et des présents Statuts.

La Société peut racheter ses propres actions en conformité avec les dispositions de la Loi. Pour éviter toute ambiguïté, les actions rachetées ne seront pas prises en compte pour la détermination du quorum et de la majorité aussi longtemps qu'elles restent détenues par la Société.

Art. 6. Administration.

6.1 La Société peut être gérée par un administrateur unique aussi longtemps qu'elle n'a qu'un actionnaire. Si la Société a plusieurs actionnaires, (ou si une assemblée générale des actionnaires a constaté l'existence de plus d'un actionnaire) la Société sera gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres qui ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société.

6.2 Les administrateurs sont nommés par décision des actionnaires pour une période de six (6) ans maximum renouvelable et resteront en fonction jusqu'à leur remplacement.

6.3 Un administrateur pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment par décision adoptée par les actionnaires.

6.4 En cas de vacance(s) au conseil d'administration pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants peuvent nommer un ou plusieurs successeurs pour pallier à ces vacances, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires. Dans un tel cas, et pour éviter tout doute, le conseil d'administration peut se réunir et prendre des décisions et exercer tous ses pouvoirs sans limitation de la même manière que si le conseil d'administration était composé uniquement d'administrateurs nommés par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

6.5 Le(s) administrateur(s) peu(ven)t être rémunéré(s) pour ses/leurs service(s) en tant qu'administrateur(s) et remboursés de leurs dépenses raisonnables sur décision des actionnaires.

6.6 Si une personne morale est nommée administrateur, elle devra désigner un représentant permanent qui sera en charge de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant permanent sera soumis aux mêmes conditions et encourra la même responsabilité civile que s'il/elle menait cette mission en son nom propre et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire avec la personne morale qu'il/elle représente. La personne morale ne pourra remplacer le représentant permanent que si elle nomme simultanément un représentant permanent en remplacement.

6.7 Aucun administrateur ne contracte en raison de sa fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements valablement entrepris par lui au nom de la Société.

Art. 7. Réunions du conseil d'administration.

7.1 Le conseil d'administration devra choisir parmi ses membres un président. Le premier président sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire, administrateur ou non, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales et qui sera soumis aux mêmes règles de confidentialité applicables aux administrateurs.

7.2 Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut nommer un président pro tempore à la majorité des voix émises par les administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

7.3 Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de tout administrateur à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation. L'avis de convocation, contenant l'ordre du jour et le lieu de la réunion, doit être envoyé par lettre (par courrier express ou courrier spécial), télégramme, télex, télécopie ou e-mail au moins 8 (huit) jours avant la

date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation et dans ce cas, un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion sera suffisant. Il peut être renoncé à cette convocation par le consentement de chaque administrateur exprimé lors de la réunion ou par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou e-mail. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux prévus dans un calendrier préalablement adopté par décision du conseil d'administration. Tous les efforts raisonnables seront effectués de sorte que, préalablement à toute réunion du conseil d'administration, une copie des documents et / ou supports à discuter ou examiner par le conseil lors de cette réunion soit fournie à chaque administrateur.

7.4 Un administrateur peut nommer un autre administrateur (mais aucune autre personne) pour agir comme son représentant à une réunion du conseil pour assister, délibérer, voter et exercer toutes ses fonctions en son nom à cette réunion du conseil d'administration. Un administrateur peut agir en tant que représentant pour plus d'un autre administrateur à une réunion du conseil à condition (sans préjudice des exigences de quorum), qu'au moins deux (2) administrateurs soient physiquement présents à une réunion du conseil tenue physiquement ou participent en personne à une réunion du conseil tenue conformément aux dispositions de l'article 7.5.

7.5 L'utilisation d'équipement de visioconférence ou conférence téléphonique est permise et les administrateurs utilisant ces technologies seront considérés présents et seront autorisés à voter par vidéo ou téléphone. Après délibérations, les votes peuvent également être émis par écrit ou fax ou télégramme, télex ou téléphone, pourvu que dans ce dernier cas, le vote soit confirmé par écrit.

7.6 Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité des voix exprimées des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Les décisions du conseil d'administration seront documentées dans des procès-verbaux, à signer par le président (ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidait à cette réunion) ou par tout membre du conseil d'administration de la Société.

7.7 Des résolutions écrites signées par tous les membres du conseil d'administration produiront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration.

7.8 Dans le cas où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la Société dans une opération soumise à l'approbation du conseil d'administration, cet administrateur devra en informer le conseil d'administration et ne pas prendre part aux délibérations ni aux votes sur cette opération, et ce conflit d'intérêt devra être rapporté par le conseil d'administration lors de la prochaine réunion de l'assemblée générale des actionnaires, avant tout vote sur d'autres résolutions. Ce qui précède ne s'applique pas aux opérations conclues dans des conditions normales de marché, ni aux opérations courantes réalisées dans le cours normal de l'activité de la Société.

7.9 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux et résolutions qui pourraient être produits en justice ou autres seront signés par le président (ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidait à cette réunion), tout membre du conseil d'administration de la Société.

Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires relèvent de la compétence de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Le conseil d'administration pourra déléguer, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à une ou plusieurs personnes qui ne sont pas nécessairement administrateurs.

L'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration pourra sous-déléguer sa compétence pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration déterminera les responsabilités et la rémunération éventuelle du mandataire, la durée de la période de représentation ainsi que toutes autres conditions pertinentes de ce mandat.

L'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration pourra aussi conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute(s) personne(s) administrateurs ou non, nommer et révoquer des mandataires et employés et déterminer leurs émoluments.

Art. 9. Représentation et pouvoir de signature. La Société est engagée par la signature de son administrateur unique et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux membres du conseil.

Si une ou plusieurs personnes a/ont été déléguée(s) la gestion journalière et les affaires courantes de la Société, la Société sera engagée dans les limites de la gestion journalière par la signature unique de cette ou ces personnes.

Art. 10. Assemblées des actionnaires.

10.1 Aussi longtemps que les actions sont détenues par un seul actionnaire, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend toutes ses décisions par écrit.

10.2 En cas de pluralité d'actionnaires, chaque assemblée des actionnaires de la Société, valablement constituée, représentera l'ensemble des actionnaires de la Société.

10.3 Toute assemblée générale devra être convoquée selon les règles prévues par la Loi. L'assemblée est convoquée par requête des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société et ce dans le mois suivant l'introduction de la requête. Les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peuvent requérir l'adjonction d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par voie de courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée générale.

10.4 Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent avoir renoncé aux formalités s'attachant à la convocation, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation préalable.

10.5 Chaque actionnaire peut participer aux décisions collectives indépendamment du nombre d'actions qu'il détient. Chaque action donne droit à une voix sauf dispositions contraires prévues par les présents Statuts ou par la Loi.

10.6 Chaque actionnaire peut voter par correspondance au moyen de formulaires de vote envoyés par voie postale ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse spécifiée dans l'avis de convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que des formulaires de vote fournis par la Société, lesquels indiquent au moins le lieu, la date et l'heure de la tenue de l'assemblée générale, l'ordre du jour ainsi que pour chaque point inscrit à l'ordre du jour, la possibilité de voter en faveur, contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote dans lesquels ne seraient mentionnés ni le sens du vote ni l'abstention seront considérés comme nuls. La Société ne tiendra compte que des formulaires de vote reçus 1 (un) jour précédant l'assemblée générale y relative. Les formulaires de vote reçus postérieurement à cette date ne seront pas pris en considération pour la détermination du quorum et majorité.

10.7 Les actionnaires peuvent participer à l'assemblée générale par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication permettant leur identification, et sont réputés présents pour la détermination du quorum et de la majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée générale dont les délibérations sont retransmises de manière continue.

10.8 Chaque actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou d'autres moyens similaires) une autre personne, actionnaire ou non, comme mandataire.

10.9 Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer à toute assemblée générale.

10.10 L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour adopter ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaite une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

10.11 Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple de voix exprimées.

L'assemblée générale convoquée pour modifier toute disposition des Statuts ne peut délibérer valablement que si la moitié du capital est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications aux Statuts proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée générale peut être convoquée suivant les règles prévues par la Loi. Cet avis de convocation devra reproduire l'ordre du jour et indiquer la date et les résultats recueillis lors de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée générale pourra délibérer valablement indépendamment de la proportion du capital représentée. Tant à la première qu'à la seconde assemblée générale, les résolutions, en vue de leur adoption, devront être prises par deux-tiers des voix exprimées.

Lorsqu'il y a plus d'une catégorie d'actions et que les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont de nature à modifier leurs droits respectifs, les décisions doivent, pour être adoptées, remplir les conditions de quorum et de majorité ci-avant décrites pour chacune des catégories.

La nationalité de la Société ne peut être modifiée et les engagements des actionnaires augmentés que par l'accord unanime de tous les actionnaires.

Art. 11. Assemblée générale annuelle.

11.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue au siège social, ou à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social stipulé dans la convocation le dernier vendredi du mois d'avril à 11.00 heures.

11.2 Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle des actionnaires pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale de l'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 12. Audit. En conformité avec la Loi, les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

Indépendamment de ce qui précède, la Société sera contrôlée par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) dans les cas prévus par la loi ou lorsque la loi permet à la Société d'opter pour, et que cette dernière choisit d'opter pour la nomination d'un réviseur d'entreprise agréé en lieu et place d'un commissaire aux comptes.

Art. 13. Exercice social - Distributions.

13.1 Exercice social

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, à titre transitoire, le premier exercice social de la Société commence à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre 2014.

13.2 Réserve légale

Un montant égal à cinq pour cent (5%) du bénéfice annuel net de la Société devra être alloué à une réserve statutaire jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

13.3 Distributions

13.3.1 Sauf dispositions contraires des présents Statuts, chaque action donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre d'actions émises.

13.3.2 L'assemblée générale des actionnaires détermine la manière dont le solde des bénéfices nets annuels sera alloué et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par le conseil d'administration.

13.3.3 Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par le conseil d'administration, sous réserves des dispositions prévues par la Loi.

Art. 14. Dissolution et liquidation.

14.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension de droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'actionnaire unique ou de l'un des actionnaires.

14.2 Sauf dans le cas d'une dissolution sur décision judiciaire, la dissolution de la Société ne pourra être décidée qu'en vertu d'une décision des actionnaires prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts.

14.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaires qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 15. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription et paiement

Les Statuts ayant ainsi été établis, l'actionnaire fondateur, comparant comme mentionné ci-dessus, lequel déclare souscrire l'entièreté du capital social comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Montant souscrit	% des actions du capital
GeoSea (Luxembourg) S.A. prénommée	160	EUR 32.000	100 %
TOTAL	160	EUR 32.000	100 %

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que le montant de EUR 32.000 (trente deux mille Euros) est à présent à la disposition de la Société, preuve ayant été donnée au notaire instrumentant de sorte que ladite somme est dès à présent à la libre disposition de la Société.

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire fondateur, représenté comme mentionné ci-dessus prend les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à 4 (quatre) à la constitution
2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateur pour une période prenant fin à l'issue de la tenue de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2019:
 - a. Madame Els VERBRAECKEN, née à Geel, Belgique, le 06 août 1970, demeurant professionnellement à B-2070 Zwijndrecht, Haven 1025, Scheldedijk 30.
 - b. Monsieur Luc VANDENBULCKE, né à Ieper, Belgique, le 09 avril 1971, demeurant professionnellement à B-2070 Zwijndrecht, Haven 1025, Scheldedijk 30.
 - c. Monsieur Tom LENAERTS, né à Genk, le 11 novembre 1973, demeurant professionnellement à B-2070 Zwijndrecht, Haven 1025, Scheldedijk 30.
 - d. Monsieur Olivier MAES, né à Blankenberge, Belgique, le 18 juillet 1972, demeurant professionnellement à B-2070 Zwijndrecht, Haven 1025, Scheldedijk 30.
3. L'administrateur suivant est nommé premier président du conseil d'administration:

Monsieur Luc VANDENBULCKE, précité.

4. La personne suivante est nommée en qualité de commissaire aux comptes de la Société pour une période prenant fin à l'issue de la tenue de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2016:

La société Deloitte Audit s.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560 rue de Neudorf, RCSL B 67.895.

5. Le siège social est fixé à L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à la charge de la Société à raison des présentes sont évalués à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200).

Déclarations

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Pouvoir

Les personnes comparantes es qualités qu'elles agissent donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes es qualités qu'elles agissent, celles-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: Frederik Bernard, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 7 novembre 2014. LAC / 2014 / 52274. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 novembre 2014.

Référence de publication: 2014177251/587.

(140202484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

3 Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6150 Altlinster, 7, rue de Junglinster.

R.C.S. Luxembourg B 191.793.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le sept novembre.

Par-devant, Maître Martine SCHAEFFER notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Monsieur Mario Willems, employé, né le 14 décembre 1967 à Mechelen (Belgique), demeurant au 7, Rue de Junglinster, L-6150 Altlinster.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. La société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et prend la dénomination de «3 INVEST» (la «Société»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Junglinster, au Grand-Duché de Luxembourg.

2.2. Il peut être transféré vers toute autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3. Le Conseil d'Administration de la Société (le "Conseil d'Administration") ou, le cas échéant, l'administrateur unique, est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social.

2.4. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social à l'étranger, sera prise par le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique.

2.5. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société pourra acquérir, détenir, louer ou céder tout immeuble pour son compte propre.

3.2. La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

3.3. La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement.

3.4. La société pourra notamment employer ses fonds en vue de l'acquisition, la gestion pour son compte ou celui d'autrui, la constitution, l'enregistrement et le dépôt, la valorisation, la vente, l'usage dans le cadre de son activité et la concession de l'usage de tous noms de domaines et de tous droits de propriété intellectuelle, incluant notamment mais non exclusivement tous droits d'auteur sur des logiciels informatiques, tous brevets, toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que tous dessins et tous modèles. La société aura également pour objet tous travaux de recherche et de développement liés à la création et à l'exploitation de tous droits de propriété intellectuelle.

3.5. La société pourra également prêter son assistance en matière de gestion et d'organisation, à toutes filiales, de façon rémunérée ou non.

3.6. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, y compris par voie d'offre publique. Elle peut procéder par voie d'émission publique ou privée d'actions, d'obligations, de titres et instruments de toute nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, ainsi qu'à des sociétés affiliées. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, hypothéquer, grever des charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne.

3.7. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.8. Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

3.9. La société peut notamment réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

3.10. D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

3.11. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer une activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

5.2. Les actions peuvent être nominatives ou au porteur.

5.3. Tous les certificats au porteur émis devront être immobilisés auprès d'un dépositaire désigné par le conseil d'administration. Le conseil d'administration informera les actionnaires de toute nomination de dépositaire ou de tout changement le concernant dans le délai de 15 jours ouvrables. Les actes de nomination ou changement concernant les dépositaires devront être déposés et publiés conformément à l'article 11bis §1^{er}, 3), d) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Un registre des actions au porteur sera ouvert, lequel se trouvera auprès de dépositaire et renseignera la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre des actions au porteur ou coupures détenues, la date du dépôt, les transferts, l'annulation ou la conversion des actions en titres nominatifs avec leur date.

La propriété de l'action au porteur s'établit par l'inscription sur le registre des actions au porteur. A la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat peut être lui délivré par le dépositaire constatant toutes les inscriptions le concernant qui lui sera remis endéans 8 jours calendrier.

Toute cession entre vifs est rendue opposable vis-à-vis des tiers et de la Société par un constat de transfert inscrit par dépositaire sur le registre des actions au porteur sur base de tout document ou notification constatant le transfert de propriété entre cédant et cessionnaire. La notification de transfert pour cause de mort est valablement faite à l'égard de dépositaire, s'il n'y a opposition, sur la production de l'acte de décès, du certificat d'inscription et d'un acte de notoriété reçu par le juge de paix ou par un notaire.

Les actions au porteur ne se trouvant pas en dépôt ou n'étant pas valablement inscrites dans le registre des actions au porteur, verront leurs droits suspendus.

5.4. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit ou par e-mail, ou téléfax.

5.5. Par exception au point 5.4., et dans la limite de 50% du capital social, des actions privilégiées sans droit de vote peuvent être octroyées, mais ces dernières offrent en contrepartie, en cas de répartition des bénéfices, un droit à un dividende privilégié et récupérable correspondant à un au pair comptable de leurs actions (ou de leur valeur nominale - à déterminer). Ces actions sans droit de vote confèrent un droit privilégié au remboursement de l'apport de l'actionnaire.

5.6. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

III. Administration - Surveillance

Art. 6. Administration.

6.1. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé au moins de trois administrateurs, actionnaires ou non. Ils seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et ils seront rééligibles.

6.2. Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique ("Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire.

6.3. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une décision adoptée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

6.4. En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants peuvent élire, à la majorité des votes, un administrateur pour remplir cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 7. Pouvoirs du conseil d'administration.

7.1. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes nécessaires ou utiles à l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée des actionnaires relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

7.2. Le Conseil d'Administration élit un président. En l'absence du président un autre administrateur peut présider la réunion.

7.3. Le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire, sans que celui-ci puisse représenter plus d'un de ses collègues.

7.4. L'administrateur empêché pourra également voter par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'administrateur empêché sera réputé présent à la réunion.

7.5. En cas de circonstances exceptionnelles, tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéo conférence, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant leur identification. Ces moyens de télécommunication devront être géolocalisés dans le même pays que celui où se déroule le conseil d'administration. Dans ce cas, l'administrateur utilisant ce type de technologie sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote.

7.6. Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Les résolutions prises dans ces conditions auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Les écrits, télégrammes, télécopies ou courriers électroniques exprimant le vote des administrateurs seront annexés au procès-verbal de la délibération.

7.7. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

7.8. Les décisions du conseil d'administration sont consignées dans un procès-verbal signé par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les administrateurs présents ou représentés.

Art. 8. Délégation de pouvoir. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 9. Représentation de la société envers les tiers. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs au moins et si un administrateur-délégué est nommé, la Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement la signature de l'administrateur-délégué, ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Surveillance. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

IV. Année sociale - Assemblée générale

Art. 11. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 12. Assemblée générale.

12.1. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution, ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

12.2. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

12.3. En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

12.4. Toute assemblée générale sera convoquée par le Conseil d'Administration par notification écrite envoyée à chaque Actionnaire en conformité avec la Loi. L'assemblée sera convoquée à la demande des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication. Les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou de plusieurs points sur l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle demande doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

12.5. Tout actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire envoyé par poste ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation au moins trois (3) jours avant la date de l'assemblée.

12.6. Le formulaire de vote par correspondance reçu par la Société doit contenir les nom et prénom et le domicile de l'actionnaire votant par correspondance; l'indication de la forme, nominative ou dématérialisée, sous laquelle sont détenus les titres et du nombre de ces derniers; son vote pour chacun des points figurant à l'ordre du jour, ainsi que la signature de l'actionnaire.

12.7. En cas de vote par correspondance d'un actionnaire détenant des titres dématérialisés, le formulaire visé au point 12.5. devra également être accompagné d'un extrait probant, émis dans les quinze (15) jours avant la tenue de l'assemblée, de l'organisme où les titres sont détenus attestant du nombre d'actions de l'actionnaire.

12.8. Aucune cession ne sera valable et opposable à la Société si elle a été réalisée dans les quinze (15) jours avant la tenue de l'assemblée.

12.9. Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire, actionnaire ou non et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

12.10. Les actionnaires sont autorisés à participer à une réunion par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

12.11. Sauf dans les cas déterminés par la Loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des Actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la Société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

12.12. Une assemblée générale extraordinaire convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présent ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être

convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

12.13. Néanmoins, en cas d'assemblée générale extraordinaire ayant pour ordre du jour le changement de nationalité de la Société, ou l'augmentation des engagements des actionnaires, l'unanimité est toujours requise.

12.14. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Art. 13. Réserves.

13.1. Chaque année cinq pour cent (5%) au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

13.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

13.2. Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la Loi.

Art. 14. Date et lieu de l'assemblée annuelle. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit au siège social ou tout autre lieu indiqué par la convocation, le 4 e lundi du mois de juin à 14.00 heures, et si le 4 e lundi du mois de juin est un jour férié, le jour ouvrable suivant.

Art. 15. Dissolution.

15.1. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

15.2. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires.

15.3. Le boni de liquidation, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'eux.

Art. 16. Dispositions légales. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi"), ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Par dérogation, le premier exercice commencera à la date de signature des présents statuts, et se terminera au 31 décembre 2014.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2015.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis, le comparant préqualifié déclare souscrire la totalité des actions, comme suit:

Mario Willems, précité	<u>100 actions</u>
Total:	<u>100 actions</u>

Toutes les actions ont été entièrement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Il est décidé de nommer un administrateur et un commissaire aux comptes.
- 2.- Est appelé aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Michel Parys, entrepreneur, né à Duffel (Belgique) le 14 février 1964, demeurant au 7, Rue de Junglinster, L-6150 Altlinster;

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Mario Willems, employé, né le 14 décembre 1967 à Mechelen (Belgique), demeurant au 7, Rue de Junglinster, L-6150 Altlinster.

4.- Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille vingt.

5.- Le siège social est fixé au 7, Rue de Junglinster, L-6150 Altlinster.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connu du notaire par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé avec nous notaire.

Signé: M. Willems et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 novembre 2014. LAC/2014/52842. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Référence de publication: 2014177279/261.

(140202397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

PassionProtect R, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 174.394.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique de la Société tenue le 29 octobre 2014

1. Monsieur Alain Mestat, né le 11 mars 1966 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé en tant qu'administrateur délégué de la Société, comme prévu par les statuts de la Société articles 14.1 et 14.2, avec effet immédiat, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2019.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PassionProtect®

Un mandataire

Référence de publication: 2014176391/15.

(140201578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

WSP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.407.090,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 170.462.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of October,

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

WSP GROUP CONSULTING INC., a corporation governed by the laws of Canada, having its registered office at 1600 René-Lévesque Boulevard West, 16th floor, Montréal, Québec, Canada H3H,

acting in its capacity as sole member (the "Sole Member") of the company WSP Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand-duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170.462, incorporated by a deed received by Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on 2 July 2012, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2157 on 30 August 2012, as amended by a deed received by the said notary Jean SECKLER, on 21 November 2013, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 108 on 13 January 2014 (the "Company"),

here duly represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally at 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on 29 October 2014.

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxy-holder representing the appearing person and the notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Member, represented as here above stated, has requested the undersigned notary to record that:

I. As at the date of the present deed, it holds the entire corporate capital of the Company;

II. The agenda items on which the Sole Member has been invited to decide on, are the following:

1. Decision to convert the currency of the subscribed corporate capital of the Company from Canadian Dollar (CAD) to United States Dollar (USD) with effect as of 30 October 2014, and to convert the existing two million six hundred ninety-three thousand seven hundred (2,693,700) corporate units having a par value of one Canadian Dollar (CAD 1) each and representing the entire corporate capital of the Company into two million four hundred seven thousand ninety (2,407,090) corporate units having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, using the Bank of Canada closing exchange rate as of 29 October 2014, being one Canadian Dollar (CAD 1) against zero point eight thousand nine hundred thirty six United States Dollar (USD 0.8936), the remainder of zero point thirty-two (0.32) resulting from the conversion being allocated to the Company’ share premium account (the “Currency Capital Conversion”);

2. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the Company’s articles of association (the “Articles of Association”) so as to reflect the Currency Capital Conversion.

3. Consecutively to the Currency Capital Conversion, decision to change the accounting reference dates of the Company so that the current financial year started on the first day of January 2014 should end on the twenty-ninth October 2014, and the following financial years shall begin on the thirtieth day of October of each year and end on the twenty-ninth of October of the following year (the “First Accounting Year Change”), in order for the Company to begin a new financial year in United States Dollars currency;

4. Subsequent amendment of article 17 of the Articles of Association to reflect the First Accounting Year Change, as follows:

“ **Art. 17. Financial Year.** The financial year of the Company shall begin on the thirtieth day of October of each year and shall terminate on the twenty-ninth day of October of the following year.”

5. Decision to change the accounting reference dates of the Company, so that the financial year to begin on the thirtieth day of October 2014, should end on the thirty-first December 2014, and the successive financial years shall begin on the first day of January of each year and end on the thirty -first day of December of each year (the “Second Accounting Year Change”);

6. Subsequent amendment of article 17 of the Articles of Association to reflect the Second Accounting Year Change, as follows:

“ **Art. 17. Financial Year.** The financial year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year.”; and

7. Miscellaneous.

After due consideration, the Sole Member adopted the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolved, for internal reorganization purposes, to proceed to the Currency Capital Conversion, i.e. to convert the currency of the subscribed corporate capital of the Company from Canadian Dollars (CAD) to United States Dollars (USD) with effect as of 30 October 2014, and thereby to convert the existing two million six hundred ninety-three thousand seven hundred (2,693,700) corporate units having a par value of one Canadian Dollar (CAD 1) each and representing the entire corporate capital of the Company into two million four hundred seven thousand ninety (2,407,090) corporate units having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, using the Bank of Canada closing exchange rate as of 29 October 2014, being one Canadian Dollar (CAD 1) against zero point eight thousand nine hundred thirty six United States Dollar (USD 0.8936), the remainder of zero point thirty-two (0.32) resulting from the conversion being allocated to the Company’ share premium account.

Second resolution

The Sole Member resolved to amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Association in order to reflect the Currency Capital Conversion, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed corporate capital is set at two million four hundred seven thousand ninety United States Dollars (USD 2,407,090) represented by two million four hundred seven thousand ninety (2,407,090) corporate units with a par value of USD 1 (one United States Dollar) each.”

Third resolution

The Sole Member resolved, for accounting purposes and consecutively to the Currency Capital Conversion, to proceed to the First Accounting Year Change in order for the Company to end its current financial year in Canadian Dollars currency and begin a new financial year in United States Dollars currency, i.e. the current financial year started on the first day of January 2014 should end on the twenty-ninth October 2014, and the following financial years shall begin on the thirtieth day of October of each year and end on the twenty-ninth of October of the following year.

Fourth resolution

The Sole Member resolved to amend article 17 of the Articles of Association to reflect the First Accounting Year Change, as follows:

“ **Art. 17. Financial Year.** The financial year of the Company shall begin on the thirtieth day of October of each year and shall terminate on the twenty-ninth day of October of the following year.”

Fifth resolution

The Sole Member resolved to proceed to the Second Accounting Year Change, in order for the Company to align its financial year on the financial year of all entities within the Company's group, i.e. change the accounting reference dates of the Company so that the financial year to begin on the thirtieth day of October 2014, should end on the thirty-first December 2014, and the successive financial years shall begin on the first day of January of each year and end on the thirty-first day of December of each year.

Sixth resolution

The Sole Member resolved to amend article 17 of the Articles of Association to reflect the Second Accounting Year Change, as follows:

“ **Art. 17. Financial Year.** The financial year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year.”

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the present deed, are evaluated at approximately EUR 1,150.-.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, he signed together with the undersigned notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour du mois d'octobre;

Pardevant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU

WSP GROUP CONSULTING INC., une société canadienne, ayant son siège social sis au 1600 René-Lévesque Boulevard West, 16th floor, Montréal, Québec, H3H Canada,

agissant en sa qualité d'associé unique (l'«Associé Unique») de la société WSP Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché du Luxembourg, ayant son siège social sis au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le matricule B 170.462, constituée par un acte notarié reçu de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, le 2 juillet 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2157 le 30 août 2012, tel que modifié par un acte reçu dudit notaire Jean SECKLER, le 21 novembre 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 108 le 13 janvier 2014 (la «Société»),

dûment représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerk de notaire, demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, en vertu d'une procuration à lui donnée sous seing privée en date du 29 octobre 2014.,

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la personne comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de la formalité de l'enregistrement par les autorités compétentes.

L'Associé Unique, représenté tel qu'indiqué ci-avant, a prié le notaire soussigné d'acter que:

I. A la date du présent acte, l'Associé Unique détient l'intégralité du capital social de la Société;

II. Les points de l'ordre du jour sur lequel l'Associé Unique a été invité à décider sont les suivants:

1. Décision de convertir la devise du capital social souscrit de la Société du dollar canadien (CAD) vers le dollar américain (USD) avec effet au 30 octobre 2014, et de convertir les deux millions six cent quatre-vingt treize mille sept cent (2.693.700) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar canadien (1 CAD) chacune et représentant l'intégralité du capital social de la Société, en deux millions quatre cent sept mille quatre-vingt-dix (2,407,090) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (1 USD) chacune, sur base du taux de change nominal de clôture de la

Bank of Canada en date du 29 octobre 2014, d'un dollar canadien (1 CAD) pour zéro point huit mille neuf cent trente-six dollar américain (0.8936 USD), le reliquat de zéro point trente-deux (0.32) résultant de la conversion étant alloué au compte de prime d'émission de la Société (la «Conversion de Devise du Capital Social»);

2. Modification consécutive du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société (les «Statuts») de façon à refléter la Conversion de Devise du Capital Social;

3. Suivant la Conversion de Devise du Capital Social, décision de modifier les dates de référence de l'exercice social de la Société, afin que l'exercice social en cours commencé le premier janvier 2014 se termine le 29 octobre 2014, et que les exercices sociaux suivants commencent le trente octobre de chaque année et se terminent le vingt-neuf octobre de l'année suivante (le «Premier Changement d'Exercice Social»), afin que la Société puisse entamer un nouvel exercice social en dollars américains;

4. Modification consécutive de l'article 17 des Statuts afin de refléter le Premier Changement d'Exercice Social, lequel sera lu comme suit:

« **Art. 17. Exercice Social.** L'année sociale commencera le trente octobre de chaque année et se terminera le vingt-neuf octobre de l'année suivante.»

5. Décision de modifier les dates de référence de l'exercice social de la Société, afin que le nouvel exercice social devant commencer le trente octobre 2014, se termine le trente-et-un décembre 2014, et que les exercices sociaux suivants commencent le premier janvier de chaque année et se terminent le trente-et-un décembre de la même année (le «Second Changement d'Exercice Social»);

6. Modification consécutive de l'article 17 des Statuts afin de refléter le Second Changement d'Exercice Social, lequel sera lu comme suit:

« **Art. 17. Exercice Social.** L'année sociale commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.»; et

7. Divers.

Après analyse appropriée, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé, pour des raisons de restructuration interne, de procéder à la Conversion de Devise du Capital Social, i.e. de convertir la devise du capital social souscrit de la Société du dollar canadien (CAD) vers le dollar américain (USD) avec effet au 30 octobre 2014, et ce faisant de convertir les deux millions six cent quatre-vingt treize mille sept cent (2.693.700) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar canadien (1 CAD) chacune et représentant l'intégralité du capital social de la Société, en deux millions quatre cent sept mille quatre-vingt-dix (2,407,090) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (1 USD) chacune, sur base du taux de change nominal de clôture de la Bank of Canada en date du 29 octobre 2014, d'un dollar canadien (1 CAD) pour zéro point huit mille neuf cent trente-six dollar américain (0.8936 USD), le reliquat de zéro point trente-deux (0.32) résultant de la conversion étant alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société afin de refléter la Conversion de Devise du Capital Social, qui devra dorénavant se lire comme suit:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux millions quatre cent sept mille quatre-vingt-dix dollars américains (2,407,090 USD) représenté par deux millions quatre cent sept mille quatre-vingt-dix (2,407,090) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé, pour des raisons de comptabilité interne et en conséquence de la Conversion de Devise du Capital Social, de procéder au Premier Changement d'Exercice Social afin que la Société puisse clore son exercice social en cours en dollars canadiens et commencer un nouvel exercice social en dollars américains, i.e. l'exercice social en cours commencé le premier janvier 2014 se terminera le vingt-neuf octobre 2014, et les exercices sociaux suivants commenceront le trente octobre de chaque année et se termineront le vingt-neuf octobre de l'année suivante.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 17 des Statuts de la Société afin de refléter le Premier Changement d'Exercice Social, qui devra dorénavant se lire comme suit:

« **Art. 17. Exercice Social.** L'année sociale commencera le trente octobre de chaque année et se terminera le vingt-neuf octobre de l'année suivante.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé de procéder au Second Changement d'Exercice Social, afin que la Société puisse aligner ses dates d'exercice social avec celles des autres entités de son groupe, i.e. de modifier les dates de référence de l'exercice

social de la Société, afin que le nouvel exercice social devant commencer le trente octobre 2014, se termine le trente-et-un décembre 2014, et que les exercices sociaux suivants commencent le premier janvier de chaque année et se terminent le trente-et-un décembre de la même année.

Sixième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 17 des Statuts de la Société afin de refléter le Second Changement d'Exercice Social, qui devra dorénavant se lire comme suit:

« **Art. 17. Exercice Social.** L'année sociale commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.»

Coûts et dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges à payer par la Société en raison du présent acte est estimé à un montant de 1.150,- EUR.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, à la requête de la partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 novembre 2014. LAC/2014/51402. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Référence de publication: 2014177267/209.

(140202683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

bourguignon siebenaler architectes s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9233 Diekirch, 11, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 137.031.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Windhof, le 14/11/2014.

Référence de publication: 2014176654/10.

(140202685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

VAT Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 30.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 184.078.

Extrait des Résolutions prises par l'associé unique en date du 17 novembre 2014

L'associé unique adopte les résolutions suivantes:

- Accepte la démission de Monsieur Malte Hansen en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 17 novembre 2014;

- Mr. Thomas Basenach, né le 4 juillet 1980 à Wadern (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 2, rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 17 novembre 2014 et ce, jusqu'au 29 janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014178106/16.

(140204115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.
